



favia

fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

**Favia, Fondation de prévoyance
de l'ordre des avocats de Genève
et de leur personnel**

INFO FAVIA 2016

NO 3

COTISATIONS DE RISQUES ET FRAIS 2017

Téléphone : 022 879 78 10 – e-mail : v.bucher@actuaireassocies.ch

Rabais de 40% renouvelé en 2017

Depuis deux ans maintenant, Favia applique un rabais de 40% sur la cotisation réglementaire pour la couverture des risques et de frais, afin de faire participer ses assurés et Etudes affiliées aux conditions avantageuses obtenues de Zurich Assurances, son réassureur.

Dans sa séance du 29 novembre 2016, le Conseil de fondation de Favia a décidé de **maintenir pour l'année 2017 ce rabais de 40%**. La cotisation pour la couverture des risques et des frais au sens de l'article 49 du règlement, qui s'établit au taux global (assuré + employeur) de 3.0% dans le plan « LPP », respectivement à 3.5% dans les autres plans, continuera donc de faire l'objet d'un rabais de 40%.

Exemples

	Plan « LPP »	Autres plans
Revenu annoncé	CHF 50'000	CHF 50'000
Salaire assuré	CHF 25'325	CHF 50'000
Cotisation risque mensuelle employé sans rabais	1.5%, soit CHF 31.65	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employé avec rabais 40%	0.9%, soit CHF 19.00	1.05%, soit CHF 43.75
Cotisation risque mensuelle employeur sans rabais	1.5%, soit CHF 31.65	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employeur avec rabais 40%	0.9%, soit CHF 19.00	1.05%, soit CHF 43.75
Rabais total annuel employé	CHF 151.80	CHF 349.80
Rabais annuel total	CHF 303.60	CHF 699.60

La poursuite de cette mesure pour la 3^{ème} année consécutive témoigne de conditions tarifaires parmi les plus attractives sur le marché que Favia entend maintenir sur la durée pour ses adhérents.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette communication, nous vous présentons nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation


Me Luc Hafner


Sylvianne Zeder-Aubert

Novembre 2016